

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception :

24 FEV. 2014

Dossier complet le :

24/02/14

N° d'enregistrement :

FO9314P0058

1. Intitulé du projet

Projet de bureaux "Ecocrêtes", route des crêtes à Sophia Antipolis, sur la commune de Valbonne.

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

FAYAT BATIMENT

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. Frédéric DEY, directeur projet / M. Désiré MARZAGALLI, responsable administratif

RCS / SIRET

17 8 0 1 1 0 9 1 8 5 6 1 0 1 0 1 1

Forme juridique

société par actions simplifiées

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6°d) 51° a)	Le projet prévoit la création d'une voie d'environ 300 mètres de long. Un défrichement soumis à autorisation d'environ 28 354 m ² (hors EBC) est nécessaire.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1

4.1 Nature du projet

Le projet consiste en la création de locaux à usage de bureaux, qui implique une action de défrichement, sur un terrain d'environ 38 600 m², au sein de la technopôle de Sophia Antipolis, sur la commune de Valbonne.

Ces bureaux seront regroupés en six bâtiments, sur deux ou trois niveaux et pourront accueillir environ 700 personnes.

Environ 643 places de parking, dont des places réservées aux personnes à mobilité réduite et aux deux-roues, seront créées, principalement en sous-sol.

N°	Prêt de réponse	Éléments de réponse	Attribution	Commission
Annulé le : 24 FEV. 2014				

4.2 Objectifs du projet

La réalisation de ce projet d'aménagement représente un enjeu de développement non négligeable à l'échelle de la technopôle.

Il permet de densifier un site actuellement sous occupé, comportant un parking aérien d'environ 280 places, et de développer l'activité économique. En effet, le site pourra accueillir 700 actifs dans 6 bâtiments.

Leur stationnement sera facilité avec la création de parking sur place.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

La première partie des travaux consistera en la déconstruction du pool-house et de la piscine présents dans l'emprise de l'opération, puis les actions de défrichage seront engagées.

Les travaux de terrassement, fondations des ouvrages et VRD pourront alors être effectués.

Les réseaux seront situés sous bâtiments ou sous voirie. L'éclairage extérieur sera limité aux obligations réglementaires.

La réalisation des différents équipements et aménagements paysagers seront entrepris dans un second temps. Les espaces verts sont constitués d'essence locales et d'aménagements les plus légers possible en respect des espaces existants.

Le site du projet sera accessible aux personnes à mobilité réduite et respectera les normes d'accès pour les services de secours ainsi que les prescriptions de protection vis-à-vis du risque incendie.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet comprend :

- environ 9 163 m² de surface plancher à vocation de bureaux,
- l'aménagement d'une voie de desserte interne de 5,5 mètres de large et d'environ 300 mètres de long,
- l'aménagement d'espaces de stationnement, dont 586 places pour les véhicules légers et 57 places pour les deux-roues,
- les branchements sur les réseaux AEP, EU, Télécom, Electricité, éclairage, etc.,
- les aménagements paysagers.

Les bâtiments seront conçus pour répondre aux normes en vigueur en matière de qualité environnementale.

Le site du projet permettra l'accueil d'environ 700 actifs.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à la procédure d'autorisation de défrichement.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Demande d'autorisation de défrichement et procédure au "cas par cas" relative à l'établissement d'un dossier d'étude d'impact.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie globale du projet, Surface plancher, Hauteur des bâtiments,	environ 3,9 ha, 9 163 m ² , 6 ou 9 m selon les secteurs du PLU, en conformité avec celui-ci.
Nombre de places de stationnement,	environ 643 places de stationnement, dont 586 VL et 57 pour les deux-roues
Voirie (L*), Superficie à défricher	environ 300 ml * 5,5 ml, environ 2,8 ha.

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

2 881 Route des crêtes
06 560 VALBONNE

Les trois parcelles concernées par
le projet sont les suivantes :
section AE, n°125, 145, 157.

Coordonnées géographiques¹ Long. 7° 3' 11" E Lat. 43° 37' 42" N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "
Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Actuellement, le site est composé :

- d'un parking ouvert d'environ 280 places,
- d'une piscine et de son pool-house,
- d'espaces verts plantés, composés principalement en bordure de route par des eucalyptus, des haies, des buissons aromatiques et d'herbes de la Pampa. Des pins et des micocouliers sont plantés sur le parking et se trouvent aux abords du site, côté Nord,
- d'une végétation assez hétérogène composée de bosquets arborés, landes arbustives, petites pelouses.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) régissant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Directive Territoriale d'Aménagement des Alpes-Maritimes approuvée le 2 décembre 2003 (secteur **Bande Côtière - Moyen Pays**), le projet se situe dans le parc d'activités de Sophia Antipolis identifié comme **secteur stratégique**.

Schéma de Cohérence Territoriale de la Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis approuvé le 5 mai 2008, le projet se situe dans le **secteur à enjeux de Sophia Antipolis**.

PLU de Valbonne, approuvé le 23/09/2006 et dont la modification n°4 a été approuvée le 30/08/2010
Le site du projet se trouve en secteurs **UJb1 et UJc1, zone d'activités, et est concerné par deux SUP: AS1 et PT2.**

Plan de Prévention du Risque incendies de forêt, approuvé le 23 juin 2008. Le projet se trouve en zone **B1, zone de danger modéré**.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non
(SCOT)

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de bioîope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF et l'APB les plus proches du site d'implantation du projet se trouvent à plus de 3,4 km de ce dernier. Il s'agit de : - la ZNIEFF terrestre de type I <i>Massif de Biot</i> , - l'APB <i>Terme Blanc</i> .
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe en limite du parc naturel départemental de la Brague (Cf. annexes).
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Valbonne est concernée par le Plan de prévention du bruit dans l'environnement de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, approuvé le 17 décembre 2012 par délibération du Conseil communautaire.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Valbonne est concernée par : - un plan de prévention du risque incendies de forêt, approuvé le 23 juin 2008, - le porté à connaissance de l'aléa retrait-gonflement des sols argileux, approuvé le 27 janvier 2012, - le PAPI de la CASA approuvé le 24 février 2007, - en application des articles R.563-4 et D.568-8 du code de l'environnement, la commune est située dans une zone de sismicité modérée (zone 3).
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'emprise du site du projet est concernée par une servitude d'utilité publique AS1 relative à un périmètre de protection des eaux potables et minérales.
dans un site inscrit ou classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se trouve dans le périmètre du site 93I06051 <i>Bande côtière de Nice à Théoule</i> , inscrit le 10 octobre 1974.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site le plus proche se trouve à plus de 3,4 km. Il s'agit du SIC FR9301572 <i>Dôme de Biot</i> .
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le volume de déblais de l'ensemble de l'opération est de 39 000 m ³ , dont 9 000 seront réutilisés sur place en remblais, soit un excédent de 30 000 m ³ .
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Bien que le site se trouve en bordure du parc naturel départemental de la Brague, il est surtout au coeur du parc d'activité de Sophia Antipolis, fréquenté. Le site étant déjà urbanisé, il présente une biodiversité d'origine anthropique et liée à des espèces ordinaires des milieux fortement anthropisés. Néanmoins, en marge des aménagements existants, le diagnostic écologique réalisé indique que des impacts pourront concerner l'Alpiste aquatique. La Lavatère ponctuée fera l'objet de mesures d'évitement. Des impacts possibles sont attendus sur des espèces de faune et notamment les invertébrés et les oiseaux.
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le formulaire d'évaluation simplifiée des incidences Natura 2000 conclut à une absence d'incidences sur le site Natura 2000 du "Dôme de Biot".

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'emprise du projet est classé en zone UJb1 et UJc1, correspondant à des zones d'activités.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site se situe en : - zone 3 de sismicité , correspondant à un risque de sismicité modérée, - en zone B1 du PPRIF, correspondant à une zone de danger modéré , - zone d' aléa retrait-gonflement des sols argileux faible , - zone d'aptitude à la construction moyenne, où une étude géotechnique est recommandée pour les collectifs.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux et le projet veilleront à respecter la servitude d'utilité publique AS1 relative à un périmètre de protection des eaux potables et minérales.
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le projet de défrichement entrainera des nuisances sonores temporaires. Le projet engendrera seulement des nuisances sonores diurnes, liées aux déplacements de personnes venant travailler sur le site, ce qui est déjà le cas actuellement. Le site d'étude est concerné par le PPBE de la CASA.
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de défrichement n'engendrera pas de nuisances olfactives. Les seules nuisances olfactives sont celles liées aux polluants engendrés par la circulation automobile sur la route des crêtes, déjà existante, bordant le site. L'aménagement ne prévoit pas d'augmentation du trafic ni d'activités sources de nuisances olfactives. Il n'engendrera donc pas de nuisances olfactives supplémentaires.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de défrichement n'engendrera pas de vibrations. Les seules vibrations sont celles liées à la circulation automobile sur la route des Crêtes, déjà existante, bordant le site. L'aménagement ne prévoit pas d'augmentation du trafic ni d'activités sources de vibrations. Il n'engendrera donc pas de vibrations supplémentaires.

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet de défrichement n'engendrera pas de pollution lumineuse. Les émissions lumineuses existantes sur le site actuellement sont celles liées à la circulation automobile sur la route des Crêtes et à l'éclairage public le long de cette voie.</p> <p>L'aménagement ne prévoit pas d'augmentation du trafic donc la pollution lumineuse liée à la circulation ne sera pas amplifiée. Le projet prévoit un éclairage minimum, répondant aux obligations réglementaires. Les bureaux seront éteints la nuit.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet de défrichement n'engendrera pas de pollution atmosphérique. Les rejets polluants sur le site sont liés au trafic des véhicules. L'impact du projet en terme de rejets de polluants atmosphériques dû au trafic supplémentaire ne sera pas significatif compte tenu de la situation actuelle.</p>
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le site est actuellement imperméabilisé de manière importante avec la présence d'un parking de surface d'environ 280 places.</p> <p>Le projet prévoit l'imperméabilisation supplémentaire d'environ 4 400 m² mais également un système de récupération des eaux avec la mise en place de trois bassins de rétention.</p> <p>Les eaux pluviales seront traitées avant rejet dans le milieu naturel.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet envisage la création de locaux à usage unique de bureaux et non d'activités industrielles.</p>
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet permet le développement d'une zone d'activité au coeur du parc international d'activités de Sophia Antipolis. Il permettra d'accueillir 700 actifs supplémentaires.</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les parcelles concernées par le présent projet se trouvent au coeur d'un secteur stratégique de développement, identifié à la fois par la Directive Territoriale d'Aménagement des Alpes-Maritimes ainsi que par le SCOT de la Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis. Elles se trouvent également en zone d'activités identifiée au PLU de la commune de Valbonne (secteurs UJb1 et UJc1).

Ce site est actuellement artificialisé mais sous occupé, car il ne comporte qu'un parking aérien d'environ 280 places, une piscine et son pool-house, ainsi qu'une trame forestière.

Le présent projet d'aménagement a pour but de développer les activités sur ce site, en le densifiant de manière à être cohérent avec le parc d'activités dans lequel il se trouve. Pensé de manière à respecter les essences locales et l'ambiance actuelle du site, il prévoit des espaces verts économes en eau, tout en rendant le site agréable aux employés qui le fréquenteront.

A cet effet, le projet consiste en la création :

- de six bâtiments,
 - de parkings essentiellement souterrains,
 - d'une voie de desserte interne de 2*1 voie, d'environ 300 ml et de 5,5 mètres de large,
- et en l'aménagement d'espaces verts.

Le projet prévoit la plantation d'essences locales, faciles d'entretien.

Les aménagements paysagers mettront en valeur le site, afin de le rendre agréable pour les travailleurs qui s'y rendront quotidiennement.

En termes de cindynique, le projet est concerné par :

- un risque de danger modéré de feux de forêt (zone B1 du PPRIF),
- un risque de sismicité modérée (zone de sismicité 3),
- un aléa faible de retrait-gonflement des argiles,
- une zone d'aptitude à la construction moyenne, où une étude géotechnique est recommandée pour les collectifs,

D'un point de vue environnemental, le projet ne touche **aucune zone de protection réglementaire** vis-à-vis de la biodiversité. Le diagnostic faune/flore conclut en la présence de deux espèces végétales protégées. Cependant, la mise en place de mesures et préconisations, en particulier en phase chantier, permettra de limiter ces incidences.

En effet, des **mesures d'évitement du Lavatère ponctuée seront proposées: mesure classique de balisage avec barrière heras, sensibilisation du personnel de chantier et suivi de chantier sous assistance d'un écologue.**

Concernant l'Alpiste aquatique, le projet ne permet pas de conserver toute la population. En effet, les emprises sur le terrain sont limitées car une zone non aedificandi connectée aux EBC présents au Nord de la parcelle va être prochainement intégrée au PLU et le projet en tient d'ores et déjà compte.

Cela nécessite une procédure spécifique de demande d'autorisation de destruction d'espèces protégées.

Un effort du maître d'ouvrage pour supporter un aménagement paysager à forte cohérence écologique est envisagé dès maintenant.

Pour le phalaris, la plante peut être transplantée (technique la plus efficace).

Ces mesures seront développées dans le dossier CNPN.

Aussi, compte tenu des enjeux potentiels relevés, des investigations complémentaires seront menées en période favorable conformément à la demande des écologues.

Concernant la faune, il convient de préciser que le projet sera réalisé hors périodes de reproduction et de nidification. La DREAL sera informée des résultats de ces prospections et des mesures retenues dans le cadre du projet. Néanmoins, **le formulaire d'évaluation simplifiée des incidences Natura 2000 conclut à une absence d'incidences sur le site Natura 2000 du "Dôme de Biot".**

En termes de nuisances, le projet n'aura pas d'impact significatif au vu de son implantation au coeur d'un parc d'activités. D'autre part, la surface imperméabilisée supplémentaire sera inférieure à 5 000 m² et un système de récupération des eaux de ruissellement permettra de les traiter avant leur rejet dans le milieu naturel.

Ainsi, au vu :

- **du fait que le site soit actuellement anthropisé et sous occupé,**
- **de l'intérêt général du projet à travers le développement d'activités,**
- **de la prise en compte des documents d'urbanisme et des aléa et risques existants, et notamment de la SUP AS1 relative au périmètre de protection des eaux potables et minérales,**
- **de la prise en compte des contraintes biologiques grâce à l'établissement du diagnostic biologique et du formulaire d'évaluation simplifiée des incidences Natura 2000, des investigations complémentaires qui seront programmées et des mesures envisagées: le Maître d'ouvrage s'engage à poursuivre les études,**
- **des faibles impacts qu'engendre le projet sur l'environnement,**
- **de la densification du site,**
- **de la mise en place d'un éclairage raisonné,**
- **de la récupération des eaux de ruissellement et de leur traitement,**
- **de l'aménagement des espaces verts et paysager,**

nous estimons que le projet d'aménagement de bureaux "écocrêtes", sur la commune de Valbonne peut être dispensé d'étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Pré-diagnostic écologique pour le projet Eco-crêtes à la technopole de Sophia-Antipolis, commune de Valbonne (06), réf : PA131119-SF1, Naturalia, 2014.
Formulaire d'évaluation simplifiée des incidences Natura 2000 - SIC FR9301572 "Dome de Biot" - pour le projet Eco-crêtes à la technopole de Sophia-Antipolis, commune de Valbonne (06), réf : PA131119-SF1, Naturalia, 2014.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

CANNES

le,

21 Février 2014

Signature

Bernard CHAUDIERE
ST PHILIPPE SA.

